

# MSA : un pas globalement positif... pour l'employeur

organismes sociaux



## Instance Nationale de Concertation du 28 octobre 2009

La FNEMSA tire un bilan « globalement positif » du **Plan d'Action Stratégique 2006-2010**.

La CGT s'était opposée à la mise en place du PAS. Ce bilan intermédiaire conforte notre analyse : le projet de l'institution est illisible, la stratégie RH est opaque, mais surtout le PAS nous a mené dans une contrainte de non remplacement de 1 départ sur 2. Nous perdons 1640 ETP, auxquels il faudra rajouter **75 départs vers les ARS de salariés des AROMSA** poussés vers la sortie sous la menace d'un licenciement économique.

La mise en place d'une **charte de coopérations inter-caisses** renforce les pouvoirs de pilotage de la CCMSA. C'est une étape de plus dans la mise au pas du réseau qui voit les Conseils d'Administration des caisses de plus en plus dessaisis de leurs pouvoirs de décisions. Mais surtout, le terme de *coopération* est impropre. Les MSA font un nouvel effort d'imagination pour maîtriser les coûts de gestion et les risques financiers : en langage non technocratique, on appelle ça continuer de réduire les effectifs et geler les salaires.

La CGT déplore que l'institution s'engage dans une démarche génératrice de mal être et de difficultés pour les salariés au lieu de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail et le service rendu aux assurés.

Dans la même journée, nous apprenons par la presse que **les exploitants agricoles obtiennent que l'exonération de cotisations pour leurs salariés augmente à hauteur de 170 M d'€**. Sous prétexte d'aider les exploitants le gouvernement soutient en réalité les supermarchés qui pratiquent des prix d'achat ruineux pour la profession agricole. C'est ce même gouvernement, qui pompe dans les réserves de la MSA et dans nos propres économies, qui culpabilise les assurés et qui bloque l'augmentation de nos salaires.

Le projet **d'Offre de Services sur les Territoires** nécessitera la mise en place de deux types de structures : 35 MSA Services + des associations d'OST.

La CGT estime que l'objet de la MSA n'est pas de faire du service à la personne. Cette activité recouvre des domaines aussi éloignés que l'entretien des piscines, le toilettage canin ou la comptabilité des entreprises. Elle entre en concurrence avec les entreprises relevant de la MSA et s'adresse également à des ressortissants du Régime Général. Elle n'a rien à voir avec la protection sociale agricole.

Par contre, la MSA doit se consacrer à l'Aide et Maintien à Domicile qui doit être pleinement reconnu comme un outil de la protection sociale solidaire au service des situations de dépendance. **La CGT revendique que la dépendance soit une prestation légale de Sécurité Sociale.**

La CGT revendique que personnel des MSA Services soit simplement détaché des MSA et que le personnel des associations d'OST bénéficie de la Convention Collective FNEMSA.

**LA CGT REVENDIQUE QUE L'INC SOIT REMPLACÉE PAR UN VÉRITABLE COMITÉ D'ENTREPRISE DE GROUPE QUI PERMETTE UNE DÉMOCRATIE SOCIALE DIGNE DE CE NOM EN MSA.**